



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : ADOPTION COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir voté le budget primitif le 14 Avril 2021 et la décision modificative n°1 le 31 Août 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

Fonctionnement

BP 2022	4 124 025€	BP 2022	4 124 025€
Dépenses réalisées	3 806 672.85€	Recettes réalisées	4 082 857.32€
Résultat de l'exercice		276 184.47€	

Investissement

BP 2022	4 562 000€	BP 2022	4 562 000€
Dépenses réalisées	1 684 081.80€	Recettes réalisées	2 872 667.05€
Résultat de l'exercice		1 188 585.25€	

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affecté à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-107 936.93€	-	1 188 585.25€	1 080 648.32€
Fonctionnement	639 211.02€	306 936.93€	276 184.47€	608 458.56€
TOTAL	531 274.09€	-	1 464 769.72€	1 689 106.88€

Les résultats de l'exercice étant positifs en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice seront respectivement en recettes (002 & 001), sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération spécifique relative à l'affectation de résultat.



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2022 de la commune annexé à la présente décision,

Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 14 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 de la commune.

PROJET